

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 7 avril 2014

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions
de ce Conseil, ce septième jour du mois d'avril deux mille quatorze, à laquelle
séance sont présents :

Présent (s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
 Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
 Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère
 Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absentes : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
 Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa
Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de 4 Conseillères et Conseillers, donc il y a
quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014;
5. Demande de formation de secouristes;
6. Lettre de M. Yvon Gagné et Mme Katy Girard;
7. Achat d'un billet pour la Fête des Saveurs 2014;
8. Adjudication soumission pour le règlement # 228-13;
9. Résolution de concordance et de courte échéance;
10. Mandat pour la vérification comptable 2014;
11. Dépôt du rapport périodique du 1^{er} janvier au 31 mars 2014;
12. Congrès des directeurs municipaux;
13. Demande de subvention pour discrétionnaire;
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
15. Modification de la résolution # 2014-03-2435 concernant la demande
d'autorisation pour l'utilisation non agricole dans le dossier de Jocelyn
Harvey, entrepreneur inc. sur les lots 7-P et 8-P;
16. Demande de L'OPP de l'école Fernand-Saindon;
17. Formation pour les intervenants municipaux (comprendre vos obligations en
matière d'infrastructures municipales);
18. Demande d'appui financier concernant la randonnée moto DI-TED 2014;

19. Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal;
20. Achat de carte pour le souper de l'UPA;
21. Autorisation de la directrice générale et la mairesse à signer la convention de service de perception de comptes;
22. Demande de soutien financier du 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix;
23. Tournoi de golf-bénéfice de la SPCA Charlevoix;
24. Souper-bénéfice de la corporation Le Saumon de la Rivière-Malbaie;
25. 19^e Gala de la réussite 2013-2014 au Domaine Forget;
26. Cellulaire de Mme Mélissa Girard;
27. Demande de M. Donald Maltais pour le terrain de la rue du Jardin;
28. Varia;
 - A) Demande à la MRC de Charlevoix Est concernant un assouplissement de la méthodologie utilisée pour les boues septiques (mesurage);
 - B) Rencontre avec la Commission scolaire concernant la bibliothèque;
29. Correspondance;
30. Comptes à ratifier de mars 2014;
31. Comptes à payer de mars 2014;
32. Salaires du mois de mars 2014;
33. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
34. Période de questions allouée aux contribuables;
35. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2014-04-2448

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2449

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 3 février 2014 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – DEMANDE DE FORMATION SECOURISTES

RÉSOLUTION 2014-04-2450

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler les cours de secourisme pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE lesdits cours sont subventionnés à 100% pour Mme Marcelle Pedneault et M. Serge Dufour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'inscription de Mme Anne-Sophie Girard, monitrice au terrain de jeux au montant de 103,00\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'inscrire M. Serge Dufour, Mme Marcelle Pedneault et Mme Anne-Sophie Girard auxdits cours et de payer les frais inhérents.

6 – LETTRE DE M. YVON GAGNÉ ET MME KATY GIRARD

RÉSOLUTION 2014-04-2451

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 12 mars dernier une lettre de la part de M. Yvon Gagné et Mme Katy Girard;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité le retrait de sa résidence siégeant au 2 rue Notre-Dame comme résidence principale et de considérer ladite propriété comme étant une résidence secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable demande à la municipalité de procéder aux changements des taxes de services passant de résident permanent à saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable mentionne que ladite propriété n'est pas habitée à l'année, qu'elle n'est pas louée, mais qu'elle sert plutôt de chalet une fin de semaine de temps à autre;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se trouve face au chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est accessible toute l'année et qu'il est impossible pour la municipalité de vérifier si les citoyens y résident de façon permanente ou pas;

CONSIDÉRANT QU'au niveau de l'évaluation, la codification de ladite propriété est déterminée résidence permanente et aucun changement ne pourront être effectués;

CONSIDÉRANT QUE la résidence se situe dans le noyau villageois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE refuser la demande de M. Yvon Gagné et de Mme Kathy Girard pour les raisons mentionnées ci-haut.

7 – ACHAT D'UN BILLET POUR LA FÊTE DES SAVEURS 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2452

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'entériner l'achat un billet pour Mme Mélissa Girard au coût de 115,00\$ incluant les taxes.

8 – ADJUDICATION SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT # 228-13

RÉSOLUTION 2014-04-2453

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque National inc. pour son emprunt par billet en date du 15 avril 2014 au montant de 196 100,00\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt #228-13. Ce billet est émis au prix de 98,36100 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéance en série cinq (5) ans comme suit :

17 000 \$	1,85%	15 avril 2015
17 600 \$	2,10%	15 avril 2016
18 100 \$	2,25%	15 avril 2017
18 600 \$	2,55%	15 avril 2018
124 800\$	2,70%	15 avril 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

9 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

RÉSOLUTION 2014-04-2454

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite emprunter par billet un montant total de 196 100,00\$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
228-13	196 100,00\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 196 100,00\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 228-13 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 15 avril 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	17 000\$
2016	17 600\$
2017	18 100\$
2018	18 600\$
2019	19 300\$
2019	105 500\$

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 15 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 228-13, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10 – MANDAT POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2455

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts mandate la firme comptable Benoît Côté CA, afin d'effectuer la vérification des livres comptables pour l'année 2014, au montant de 6 975,00 \$ plus les taxes applicables, ainsi que 75,00\$ plus les taxes applicables l'heure additionnelle pour les dossiers supplémentaires.

11 – DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2456

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter le dépôt du rapport périodique du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

12 – CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2014-04-2457

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale au congrès 2014 de l'ADMQ qui aura lieu du 11 au 13 juin 2014 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscription sont de 499,00\$ plus taxes applicables. De plus, la municipalité s'engage à payer les frais inhérents.

13 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE

RÉSOLUTION 2014-04-2458

CONSIDÉRANT QUE nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT QU'année en année les chemins se détériorent et ont besoin d'être entretenus afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le Conseil municipal demande à Mme Caroline Simard, Députée de Charlevoix, une aide financière discrétionnaire, de 25 000 \$, pour l'entretien de nos chemins municipaux.

14 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

RÉSOLUTION 2014-03-2459

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 90 402,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #2014-03-2435 CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION NON AGRICOLE DANS LE DOSSIER DE JOCELYN HARVEY, ENTREPRENEUR INC SUR LES LOTS 7-P ET 8-P

RÉSOLUTION 2014-04-2460

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans sa résolution en date du 23 septembre 2011 portant le numéro 2011-09-1589 appuyait le volet #1 et le volet #2 pour un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la superficie projetée à ladite demande n'est toujours pas terminée d'exploiter à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les parties des lots utilisés soient les lots 7 et 8 n'ont connu aucune interruption d'activité, ce qui leur concède leurs droits acquis et cela en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Jocelyn Harvey, Entrepreneur désire prolonger l'échéance du dossier # 371732 et ainsi permettre immédiatement que la date d'échéance soit reportée pour une période de 10 ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie la demande de M. Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 7-P et 8-P **et pour l'entreposage des réserves de pierres provenant du site voisin sur une superficie totale de 6.2 ha incluant une voie d'accès d'une superficie de 1.2 ha** situés dans le rang St-Antoine.

16 – DEMANDE DE L'OPP DE L'ÉCOLE FERNAND SAINDON

RÉSOLUTION 2013-04-2461

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de l'OPP de l'école Fernand Saindon;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de solliciter leur participation au tournoi de hockey bottines qui aura lieu l'an prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De remercier tout le comité de l'OPP pour leur travail lors du tournoi 2014 et d'accuser réception de leur demande et de plus, la municipalité s'engage à rencontrer les membres de l'OPP à l'automne prochain afin d'élaborer un plan d'action en vue du tournoi de hockey bottines 2015.

17 – FORMATION POUR LES INTERVENANTS MUNICIPAUX (COMPRENDRE VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES)

RÉSOLUTION 2014-04-2462

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'entériner la formation concernant les intervenants municipaux au coût de 40,00\$ et de payer les frais inhérents.

18 – DEMANDE D'APPUI FINANCIER CONCERNANT LA RANDONNÉE MOTO DI-TED 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2463

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de Randonnée moto DI-TED le 28 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité son appui financier qui financera l'achat d'équipement et qui facilitera le travail des intervenants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande d'aide financière, car cela ne fait pas partie de la politique de don de la municipalité.

19 – DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

RÉSOLUTION 2014-04-2464

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par les gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

20 – ACHAT DE CARTE POUR LE SOUPER DE L'UPA

RÉSOLUTION 2014-04-2465

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 31 mars dernier, une invitation pour un souper et une soirée sociale de l'UPA au Centre récréatif de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le souper aura lieu le 3 mai 2014 et le coût est de 25,00\$ par personne;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter 1 carte pour le souper et la soirée de l'UPA pour Mme Mélissa Girard, mairesse au coût de 25,00\$.

21 – AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA MAIRESSE À SIGNER LA CONVENTION DE SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES

RÉSOLUTION 2014-04-2466

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et Mme Mélissa Girard, mairesse à signer tous les documents relatifs à la convention de service de perception de comptes.

22 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU 106^E GROUPE « FAUCON DES MONTS » DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2014-04-2467

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre le 24 mars dernier de la part du 106e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité un soutien financier afin d'assurer les dépassements d'acquisition des costumes à chaque début d'année et les frais d'assurances qu'ils doivent payer pour les jeunes et de plus, le soutien financier permet également d'assumer les dépassements occasionnés par les fins de semaine de camps et le Jamboree Nathoos;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE donner un montant de 25,00\$ au 106e groupe « Faucon des Monts de Charlevoix.

23 – TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SPCA CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2014-04-2468

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 17 mars dernier une lettre de la part de SPCA Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'inviter Mme Mélissa Girard à participer à leur premier tournoi de golf-bénéfice au profit de la SPCA Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu le samedi 24 mai 2014 au Golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT QUE le prix du souper est de 50,00\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE refuser l'invitation de la SPCA de Charlevoix par manque de disponibilité.

24 - SOUPER BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE-MALBAIE

RÉSOLUTION 2014-04-2469

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 11 mars dernier une lettre de la part de la corporation Le Saumon de la Rivière-Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le souper-bénéfice aura lieu le 19 avril prochain au Fairmont le Manoir Richelieu au coût de 125,00\$/billet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE refuser la demande par manque de disponibilité.

25 – 19^E GALA DE LA RÉUSSITE 2013-2014 AU DOMAINE FORGET

RÉSOLUTION 2014-04-2470

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 7 mars dernier une lettre de la part du Centre d'études collégiales en Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'inviter la municipalité au 19e Gala de la réussite 2013-2014 au Domaine Forget le 16 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater Mme Mélissa Girard a assisté au 19e Gala de la réussite 2013-2014 au Domaine Forget.

26 – CELLULAIRE DE MME MÉLISSA GIRARD

RÉSOLUTION 2014-04-2471

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'allouer un montant de 20,00\$ à Mme Mélissa Girard pour son téléphone cellulaire personnel vu le nombre d'appels élevé pour le compte de la municipalité.

**27 –DEMANDE DE M. DONALD MALTAIS POUR LE TERRAIN DE LA
RUE DU JARDIN**

RÉSOLUTION 2014-04-2472

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de M. Donald Maltais;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de prolonger son délai concernant le contrat notarié pour l'achat du lot 151-54;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser un délai supplémentaire à M. Donald Maltais pour la signature de son contrat notarié, et ce, jusqu'au 31 mai 2014.

28 – VARIA

**A) – DEMANDE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT UN
ASSOULISSEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR LES
BOUES SEPTIQUES (MESURAGE)**

RÉSOLUTION 2014-04-2473

CONSIDÉRANT la mise en application du règlement # 240-09-13 de la MRC de Charlevoix-est relatif à la vidange des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement ne prévoit que la technique de vidange complète expliquée dans le descriptif de la méthodologie prévue au règlement (pour exemple : la vidange complète aux deux ans pour les résidences principales);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible au fait que plusieurs citoyens ont fait mention que cette méthodologie de vidange pouvait démontrer des lacunes et qu'elle n'avantageait pas tous les citoyens de la municipalité uniformément;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demander à la MRC de Charlevoix-Est qu'au terme des deux premières années de mise en application du règlement # 240-09-13, ou au moment où elle aura procédé à une première visite ayant pour but de vidanger et de vérifier la présence et le type d'installation des résidences faisant l'objet dudit règlement sur le territoire de Notre-Dame-des-Monts que des mesures d'assouplissement du règlement soient étudiées et que la mise en place par exemple de techniques autres dans le processus de gestion des boues, par exemple, le mesurage, puisse être envisagée et que les résultats du processus (coûts, possibilité, fréquence, etc.) soient transmis à la Municipalité.

**B) – RENCONTRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT
LA BIBLIOTHÈQUE**

RÉSOLUTION 2014-04-2474

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la mairesse, Madame Mélissa Girard et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à assister à la rencontre avec la Commission scolaire de Charlevoix concernant la bibliothèque.

29 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2014-04-2475

- Municipalité de Champlain : Invitation journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme.
- MMQ : Formation offerte : Les risques d'incendie en milieu de travail.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

30 – COMPTES À RATIFIER DE MARS 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2476

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	38 734,57 \$
Eau potable	816,62 \$
Total :	39 551,19 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1244, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1254, 1257, 1260.

31 – COMPTES À PAYER DE MARS 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2477

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2014 :

Fonds d'administration :	47 632,97 \$
Eau potable :	153,45 \$
TOTAL :	47 786,42 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2014 au montant de 47 786,42 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 47 786,42\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

32 – SALAIRES DU MOIS DE MARS 2014

RÉSOLUTION 2014-04-2478

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2014 au montant de 9 559,02\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2014 au montant de 9 559,02\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1243, 1246, 1252, 1253, 1255, 1256, 1258, 1259, 1262.

33 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

34 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

35 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2014-04-2479

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 00 .

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 mai 2014. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.